

A.I.O.G CONCEPT

Siège social : 51 Chemin du Sempin 77500 CHELLES
SASU au capital de 1 000 euros - Siret 98125743900019 - APE 4331Z

DÉCISIONS UNILATÉRALES ORDINAIRES DE L'ASSOCIÉ UNIQUE **EN DATE DU 30 JUIN 2025**

I - Il a été préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président et associé unique, propriétaire de la totalité des 100 actions composant l'intégralité du capital social de la Société A.I.O.G CONCEPT, Monsieur UZURU Ovidiu Nicolae a établi et arrêté le bilan et le compte de résultat du premier exercice social clos le 31 décembre 2024, soit quatorze mois d'activité.

II - L'associé unique a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- **Approbation des comptes**
- **Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2024 (premier exercice social) et distribution éventuelle d'un dividende**
- **Conventions articles L.227-10 du Code de Commerce**
- **Rémunération de la présidence,**
- **Questions diverses**

PREMIÈRE DÉCISION - approbation des comptes

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 2 652,68 euros.

DEUXIÈME DÉCISION - affectation du résultat - dividende

L'associé unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 161,71 euros et l'impôt sur les bénéfices des sociétés de 497,00 euros.

Les comptes présentés font ressortir un montant total à disposition de l'associé unique de 2 652,68 euros qui se compose des éléments suivants :

	Montant
Bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024	2 652,68 €
Report à nouveau	- €
Réserves distribuables	- €
Total	2 652,68 €

L'associé unique décide l'affectation suivante :

	Montant
Distribution de dividendes	- €
Réserve légale	100,00 €
Report à nouveau	2 552,68 €
Total	2 652,68 €

Distribution de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, l'associé unique décide de ne pas procéder à une distribution de dividende pour ce premier exercice.

TROISIÈME DÉCISION - rémunération de la présidence

L'associé unique confirme que ses fonctions de Président ont donné lieu à une rémunération au titre de cet exercice en valeur de 9 025,62 euros.

QUATRIÈME DÉCISION - conventions "article L.227-10 du Code de Commerce"

En application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de Commerce, l'associé unique mentionne l'absence de conventions au titre de l'exercice.

CINQUIÈME DÉCISION - pouvoirs

L'associé unique, statuant à titre ordinaire, confère au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifiés conformes du procès verbal de la présente assemblée, les pouvoirs nécessaires pour l'accomplissement de toutes formalités légales ou réglementaires partout où besoin sera.

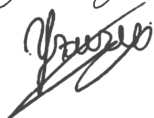
Plus rien n'étant à l'ordre du jour.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.

Le Président

Monsieur UZURU Ovidiu Nicolae

Certifié conforme à l'original



COMPTES ANNUELS

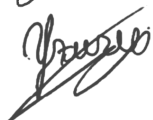
A.I.O.G CONCEPT

**51 Chemin du Sempin
77500 CHELLES**

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2024

31/12/2024

Certifié conforme à l'original



Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A.I.O.G CONCEPT

Néant * ☐

Adresse de l'entreprise 51 Chemin du Sempin 77500 CHELLES

SIRET 9 8 1 2 5 7 4 3 9 0 0 0 1 9

Durée de l'exercice en nombre de mois* 14

Durée de l'exercice précédent* 0

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 4			
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Fonds commercial*	010		012			
	Autres*	014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	6 250	030	306	5 944	
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
Total I (5)		044	6 250	048	306	5 944	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS						
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	4 783	052		4 783	
	Marchandises*	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)						
	Clients et comptes rattachés*	068	10 147	070		10 147	
	Autres* (3)	072	2 656	074		2 656	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084		086			
	Charges constatées d'avance*	092	9	094		9	
Total II		096	17 594	098		17 594	
Total général (I + II)		110	23 844	112	306	23 538	
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120		1 000			
	Écarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131					
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		2 653			
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
Total I		142		3 653			
Provisions pour risques et charges		Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		45			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166		811			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA :)	169		18 993			
	Comptes courants d'associés	173		37			
	Autres dettes	175					
Produits constatés d'avance		174					
Total III		176		19 886			
Total général (I + II + III)		180		23 538			
RENOVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		6 250
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		A.I.O.G CONCEPT		Néant * ☐									
A — RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 4		Exercice N-1 clos le 2							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210										
	Production vendue	{	biens		215		214								
			services*		217		218		84 569						
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		4 783								
	Production immobilisée*				224										
	Subventions d'exploitation reçues				226										
Autres produits				230		1									
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232		89 352									
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234										
	Variation de stock (marchandises)*				236										
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238										
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240										
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : — mobilier : — immobilier :)				242		15 026								
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE* 243)				244		1 312								
	Rémunérations du personnel*				250		54 239								
	Charges sociales				252		15 048								
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, I-2°, al.3 du CGI 255)				254		306								
	Dotations aux provisions				256										
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262		110							
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260											
Total des charges d'exploitation (II)				264		86 041									
I — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270		3 311									
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280										
	Produits exceptionnels (IV)				290										
	Charges financières (V)				294										
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300		162							
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348											
	Impôts sur les bénéfices* (VII)				306		497								
2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310		2 653									
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312		2 653		314							
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316										
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318										
	Provisions non déductibles*				322										
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324		497								
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		330		162								
	Part de loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				249		251								
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998										
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999										
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997										
	Entreprises nouvelles (44. sexies)		986		ZFU-TE (art. 44 octies A)		987		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991		342		
	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art. 44 quindecies A)		181		JEI (44. sexies A)		989								
	ZRD (44. terdecies)		127		ZRR (44. quindecies)		138		Bassins urbains à dynamiser BUD (art. 44 sexdecies)		992				
	ZFA NG (44. quaterdecies)		345		Investissements et souscriptions outre-mer		344		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)		993				
	Dont divers	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		655		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		643		Créance report en arrière du déficit		346		350	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		645		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		647		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		990			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite		641		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		352		3 311		354				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprises I.S. seulement)				356										
	Déficits antérieurs reportables :*				dont imputés sur le résultat :						360				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		370		3 311		372					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 (Notice BIC RS).

A.I.O.G CONCEPT (SIREN: 981257439) — 17/04/2025 COGILOG Liasses 25.02
IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.